



Désignation du jury d'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sages-femmes au titre de l'année universitaire 2019-2020 des étudiants souhaitant exercer leur droit au remords

Vu le paragraphe 4 de l'article L.631-1 du code de l'éducation.

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme des étudiants qui souhaitent exercer leur droit aux remords.

Le Président de l'Université de Nantes,

Sur proposition du Doyen de la faculté de médecine et des techniques médicales,

DECIDE

Article 1 : Le jury d'admission en deuxième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sages-femmes au titre de l'année universitaire 2019-2020 des étudiants qui souhaitent exercer leur droit au remords est constitué comme suit :

MEMBRES DU JURY

MEMBRES DU JURY			
DIRECTEURS DE COMPOSANTES	Pr Pascale JOLLIET	Doyen de l'UFR de Médecine	NANTES
	Pr Véronique MAUPOIL	Doyen de Pharmacie	TOURS
	Pr Réza ARBAB-CHIRANI	Doyen de l'UFR d'Odontologie	BREST
	Madame Sylvie GUINOT	Directrice de l'Ecole de sages-femmes	POITIERS
PU-PH	Pr Bernard GIUMELLI	PU-PH UFR d'Odontologie	NANTES
	Pr Virginie FERRE	PU-PH UFR de Pharmacie	NANTES
	Pr Henri MARRET	PU-PH UFR de Médecine	TOURS
MCU- PH	Dr Aurélien VENARA	MCU-PH UFR de Médecine	ANGERS
	Dr Isabelle BAGLIN	MCU UFR de Pharmacie	ANGERS
	Dr Fleur MEARY-LE COURANT	MCU-PH UFR d'Odontologie	RENNES
ENSEIGNANTS SAGES- FEMMES	Madame Françoise JUBIL	Sage-femme enseignante	BREST
	Madame Séverine DONNIO	Sage-femme enseignante	RENNES

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : Le secrétaire général de l'Université, et le directeur de l'UFR, de l'Institut, Ecole ou service commun sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le **18 DEC. 2018**
Le Président de l'Université de Nantes
et par délégation
Le Vice-Président Formation et Vie Universitaire
Olivier LABOUX

Dominique AVERTY